



1197 Prangins, le 9 novembre 1982/ss

**MUNICIPALITÉ  
DE  
PRANGINS**

**AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

---

Préavis No 17/82

Concerne: demande de crédit de Frs. 124'300.-- pour équipement partiel du sentier des Morettes, E.U. et E.C. - adduction d'eau et défense incendie.

Municipal responsable: M. Arthur CAILLER

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Suite à la mise à l'enquête publique du 23 juillet au 24 août 1982 du dossier relatif à l'équipement partiel du Sentier des Morettes, qui n'a donné lieu à aucune opposition, ainsi qu'à la mise en chantier de 3 villas, habitables à fin avril-mai 1983, la Municipalité a mandaté le Bureau Grellet & Cie à Nyon, pour les travaux d'équipement des eaux claires et des eaux usées ainsi que de l'adduction d'eau et défense incendie du sentier des Morettes.

Ces canalisations serviront également à alimenter la parcelle communale "En Purian".

Les canalisations E.C., Ø 25 cm et E.U., Ø 30 cm, seront posées sur une longueur de 130 mètres environ. Quant à la conduite Haute Pression, défense incendie, un Ø de 150 m/m, avec 2 bornes hydrants, sur une longueur de 130 mètres environ ont été prévus. Une demande de subside sera faite auprès de l'E.C.A., par le Bureau Grellet directement.

Le devis estimatif se présente comme suit:

- canalisations E.C. et E.U.	Frs. 65'000.--
- conduite H.P., défense incendie et adduction d'eau	Frs. 48'000.--
- supplément pour hausse prévue en 1983 (10%)	Frs. 11'300.--
	<hr/>
Coût total des travaux	Frs. 124'300.-- =====

Tous ces travaux seront mis en soumissions.

En ce qui concerne le financement de ce projet, la Municipalité s'approchera des établissements bancaires de la place pour ouvrir un crédit de construction, avec garantie de consolidation, aux meilleures conditions du moment.

L'amortissement des dépenses occasionnées par la construction de canalisations s'effectue par les taxes affectées, d'une part à l'épuration des eaux usées, et d'autre part à la défense incendie.

Si les charges d'exploitation sont également compensées par les taxes, les intérêts de l'emprunt auquel nous aurions éventuellement recours, de l'ordre de 6%, seront portés au budget de fonctionnement de la Commune.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 17/82 demandant un crédit de Frs. 124'300.-- pour l'équipement partiel du Sentier des Morettes, E.U et E.C., adduction d'eau et défense incendie,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- 1/ d'adopter le préavis No 17/82 relatif à l'équipement partiel du Sentier des Morettes, E.U., et E.C., adduction d'eau et défense incendie.
- 2/ d'accorder un crédit de Frs. 124'300.-- pour ces travaux.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Frs. 124'300.--, aux conditions les plus favorables du moment.

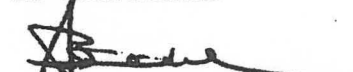
Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 novembre 1982, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

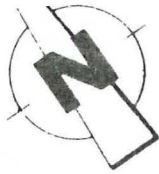
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

  
M. Jaccard

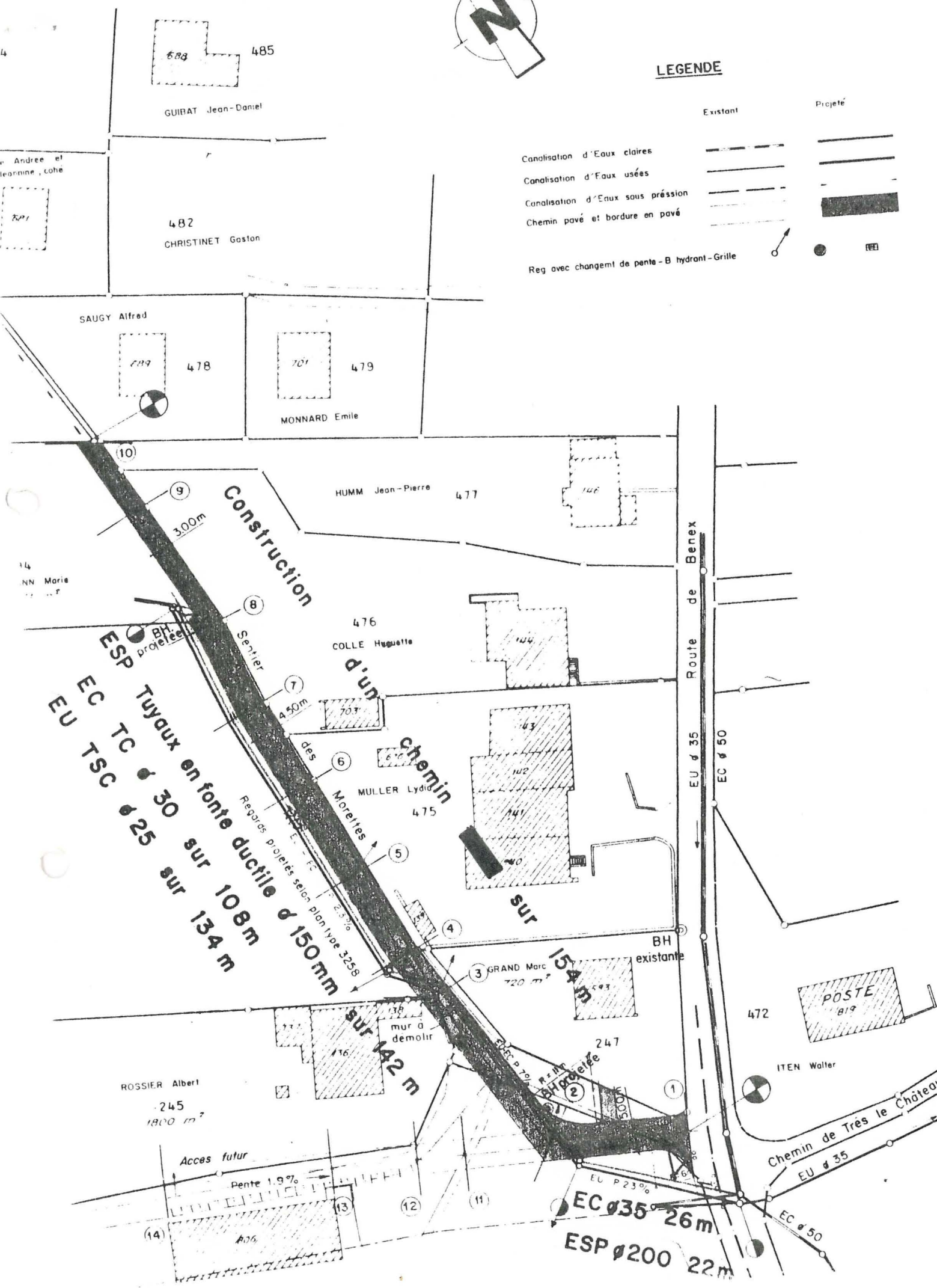
Le secrétaire

  
A. Badel



**LEGENDE**

	Existant	Projeté
Canalisation d'Eaux claires		
Canalisation d'Eaux usées		
Canalisation d'Eaux sous pression		
Chemin pavé et bordure en pavé		
Reg avec changemnt de pente - B hydrant - Grille		



**Construction d'un chemin d'eau**

ESP Tuyaux en fonte ductile ø 150 mm

EC TC ø 30 sur 108 m

EU TSC ø 25 sur 134 m

Reparos projetés selon plan type 3258

2.3%

BH projetés

BH existante

Route de Benex

EU ø 35

EU ø 50

Chemin de Très le Château

EU ø 35

EU ø 50

ESP ø 200 22 m

EC ø 35 26 m

GUIBAT Jean-Daniel 485

CHRISTINET Gaston 482

SAUGY Alfred 478

MONNARD Emile 479

HUMM Jean-Pierre 477

COLLE Huguelle 476

MULLER Lydie 475

GRAND Marc 472

ROSSIER Albert 245

1800 m<sup>2</sup>

POSTE 819

ITEN Walter

Acces futur

Pente 1.9%